



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 31 MARS 2025**

Délibération 009-2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement reconvoqué le vingt-sept mars
deux mille vingt cinq
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA

Absents excusés : Rudy BLANC (sans pouvoir de vote)
Caroline GROMIER (pouvoir donné à Julie CARRE)
Mickaël VALESCH (pouvoir donné à Fabrice COLLETTE)
Lucas ARTICO (sans pouvoir de vote)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Secrétaire de séance : Fabrice COLLETTE

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 8
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Information sur l'exercice du droit de préemption pour la vente de la parcelle E272 39 rue des Granges

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par courrier recommandé du 6 février 2025, reçu en mairie le 12 février 2025, Me Nadège GUIZON a transmis une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle E272 située 39 rue des Granges.

Monsieur le Maire précise que les biens concernés ne présentent pas d'intérêt communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.213-1 et suivants et R.213-4 et suivants ;
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie par Me Nadège GUIZON portant sur le bien cadastré E272 ;
- Considérant que l'acquisition du bien ne présente pas un intérêt communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

RENONCE à exercer son droit de préemption sur la parcelle E272 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes

Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean René BENOIT